



45^{ème} édition 12h La Chinelle

08-09 et 10 août 2025

ORGANISATEUR ASBL DINANT M.C. EVENT

Rue Nestor Bouillon 46 - 5577 Sinsin (B-Belgique) TVA BE 1009.433.369

L'asbl « Dinant M.C. Event » organise les **08, 09 et 10 août 2025** une épreuve d'endurance tout terrain. Cette épreuve sera organisée conformément au Code Sportif de la Fédération Internationale Motocycliste (**FIM**), du Code Sportif, ainsi que le code Ethique de la Fédération Motocycliste de Belgique (**FMB**), du présent **règlement**.

L'épreuve internationale d'enduro est inscrite au calendrier Open de la FIM et FIM Europe sous le numéro EMN: 36/388 et IMN 490/29

0 Historique des changements

Révision	Chapitres Modifiés	Liste des modifications	Raison
15/03/2025	-	-	Création
29/03/2025	3.2 11.1 11.2 12	Précision sur les catégories Jeunes Mise à jour clauses approbation et validation du règlement	-
	5	Suppression moto Trial	
06/08/2025	8	Adaptation pénalités	-

1 TABLE DES MATIERES

0	HISTORIQUE DES CHANGEMENTS	1
1	TABLE DES MATIERES	2
2	REGLEMENT	4
2.1	PRESENTATION	4
2.2	PARCOURS	4
3	ENGAGEMENT	4
3.1	EQUIPAGE	4
3.1.1	<i>EQUIPE et ROLE</i>	<i>5</i>
3.1.2	<i>RÔLE du TEAM MANAGER</i>	<i>5</i>
3.2	CATEGORIES	6
3.3	LICENCE – DIVERS	6
3.4	DROIT D'ENGAGEMENT	7
3.5	RESPECT DES REGLEMENTS ET NON-RECOURS ENVERS LES ORGANISATEURS	7
3.6	ANNULLATION DE L'EPREUVE	7
4	ACCES AU SITE – AVANT ET PENDANT LA COURSE	8
4.1	WELCOME LOCALISATION	8
4.2	PASSAGE OBLIGATOIRE DES PILOTES ET TEAM MANAGER AU WELCOME	8
4.3	ACCES AU SITE DE LA COURSE	8
4.4	NUMEROTATION ET POSITION DES STANDS	9
4.4.1	<i>MONTAGE DES STANDS et accès</i>	<i>9</i>
4.4.2	<i>BRACELET D'ENTREE</i>	<i>10</i>
4.5	ACTIVITE COMMERCIALE, PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES, DEBIT DE BOISSON, CATERING	10
5	MOTOCYCLES ET EQUIPEMENTS	11
5.1	CONTROLE TECHNIQUE	11
5.2	MARQUAGES, BEQUILLE, PNEUS	11
5.3	ECLAIRAGE	12
5.3.1	<i>ECLAIRAGE CONTROLE TECHNIQUE</i>	<i>12</i>
5.3.2	<i>ECLAIRAGE ESSAIS et COURSE</i>	<i>12</i>
5.4	BRUIT	12
5.4.1	<i>BRUIT – CONTROLE-TECHNIQUE</i>	<i>12</i>
5.4.2	<i>BRUIT – ESSAIS et COURSE</i>	<i>12</i>
5.5	PLAQUES, NUMEROS DE COURSE, PUBLICITE	13
5.5.1	<i>PLAQUES ET NUMEROS DE COURSE</i>	<i>13</i>
5.5.2	<i>PUBLICITE INDIVIDUELLE (Motocycle et Stand)</i>	<i>13</i>
5.6	EQUIPEMENT DU PILOTE	14
5.7	DOSSARD	14
5.7.1	<i>DOSSARD Original</i>	<i>14</i>
5.7.2	<i>DOSSARD durant les essais et la course</i>	<i>15</i>
5.7.3	<i>DOSSARD Endommagé</i>	<i>15</i>
5.8	CHANGEMENT DE MOTOCYCLE	15
6	ESSAIS ET COURSE – PROCEDURE	15
6.1	STANDS	15
6.2	ENTRAINEMENTS	16
6.2.1	<i>MODIFICATION de l'équipage</i>	<i>17</i>
6.3	DEPART	17
6.3.1	<i>PROCEDURE DE DEPART – Management du stand</i>	<i>17</i>
6.3.2	<i>PROCEDURE DE DEPART - Mise en grille des motocycles</i>	<i>17</i>
6.4	COURSE	18
6.4.1	<i>PASSAGE dans la voie des stands</i>	<i>18</i>
6.4.2	<i>LIMITE DE VITESSE dans la voie des stands</i>	<i>19</i>

6.4.3	ENTREES DANS LA VOIE DES STANDS.....	19
6.5	ACCIDENT ET IMMOBILISATION DU PILOTE ET/OU DE LA MOTO. VALABLE DURANT LES ESSAIS ET LA COURSE.....	20
6.5.1	Coureur blessé sur le parcours hors de son stand.....	20
6.5.2	REPARATIONS en cas de panne hors des stands.....	20
6.5.3	EQUIPAGE 2 MOTOS - PANNE sur le circuit.....	20
6.5.4	EQUIPAGE 1 MOTO – PANNE sur le circuit.....	21
6.6	INFORMATION OBLIGATOIRE A LA DIRECTION DE COURSE.....	22
6.7	ARRET OU SUSPENSION DE LA COURSE.....	23
6.8	ARRIVEE ET FIN DE LA COURSE.....	23
6.8.1	FIN DE COURSE.....	23
6.8.2	PARC FERME.....	23
6.9	GESTION MOTOS POUR LES EQUIPAGES A 2 MOTOS A PROPULSION THERMIQUE.....	24
6.10	DRAPEAUX ET SIGNAUX.....	24
7	STANDS – GESTION.....	24
7.1	RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU STAND.....	24
7.2	TAPIS ENVIRONNEMENTAL.....	25
7.3	COUVERTURE ET WC PRIVATIF DU STAND.....	25
7.4	TRAVAUX DE SOUDURE ET SOURCE INTENSE DE CHALEUR.....	25
7.5	EXTINCTEURS.....	25
7.6	STOCKAGE DU CARBURANT.....	26
7.6.1	DISTRIBUTION DE CARBURANT.....	26
7.7	DIVERS.....	26
7.8	PROPRETE DES STANDS.....	27
7.9	SECURITE EN GENERAL.....	27
8	PÉNALITÉS – LISTE NON EXHAUSTIVE.....	27
8.1	CARBURANT ET RAVITAILLEMENTS – SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT.....	27
8.2	ENTREPOSAGE DU CARBURANT / BATTERIES (MOTO ELECTRIQUES) ET EXTINCTEURS.....	28
8.3	INTERVENTIONS.....	28
8.4	PASSAGE PAR LA VOIE DES STANDS MANQUANT.....	28
8.5	ECLAIRAGE.....	28
8.6	GRILLE DE DÉPART.....	28
8.7	ARRIVÉE.....	28
8.8	VOIE DES STANDS.....	28
8.9	CONDUITE.....	29
8.10	NON-RESPECT DES INJONCTIONS DES COMMISSAIRES DE PISTE ET DE STANDS.....	29
8.11	FRAUDE.....	29
8.12	AUTRES.....	29
9	TIMING.....	29
10	CLASSEMENT, RECLAMATIONS, OFFICIELS.....	30
10.1	RÉSULTATS - REMISE DES RÉCOMPENSES.....	30
10.2	RÉCLAMATIONS.....	30
10.3	OFFICIELS.....	31
11	REGLEMENT PARTICULIER DE LA CATEGORIE ‘JEUNES’.....	31
11.1	ESPOIRS DE 15 ANS A 23 ANS (125CC A 450CC).....	31
11.2	JEUNES DE 14 ANS A 17 ANS - 125CC 2T.....	31
12	APPROBATION ET VALIDITE DU REGLEMENT.....	32
13	ORGANISATION ET RESPONSABILITES.....	32
14	ORGANISATEUR.....	32

2 REGLEMENT

2.1 PRESENTATION.

La Chinelle 2025 aura lieu du 8 au 10 août 2025, celle-ci se déroulera à Franchimont-Philippeville (25 km au sud de Charleroi) et se constitue en une épreuve d'endurance disputée d'une **seule manche** de 12 heures: **Départ à minuit / Arrivée à midi.**

Le nombre d'équipages engagés sera limité à cent cinq (**105**).

Chaque équipe se compose de minimum 2 coureurs et de maximum 3 coureurs pour les catégories Inters, Nationaux et Espoirs, ou à quatre coureurs maximum pour les catégories Chinelle, Gentlemen, Girls et jeunes. Aucun de ces quatre coureurs ne peut être titulaire d'une licence motocycliste de type 'nationaux' ou 'inter'.

2.2 PARCOURS

Le parcours de la course des 12 heures est constitué de zones tout-terrain, de petites routes, de chemins de campagne et sous-bois, accessibles à tous.

La piste aura une largeur suffisante (sur de courtes distances, la piste pourra être plus étroite) et une longueur de plus ou moins 7 km, elle sera délimitée par des banderoles, des barrières Nadar, des obstacles naturels.

La direction de course possède le pouvoir de modifier le parcours avant ou après le départ.

3 ENGAGEMENT

3.1 EQUIPAGE

Chaque équipe se compose de minimum 2 coureurs et de maximum 3 coureurs pour les catégories Inters, Nationaux et espoirs.

Pour les catégories Chinelle, Gentlemen, Girls et jeunes, il est possible de former des équipes de quatre coureurs. Aux conditions ci-après :

Aucun des quatre coureurs ne peut être titulaire d'une licence motocycliste de type 'nationaux' ou 'inter', quels qu'en soient :

- les fédérations émettrices
- De la FMB (FMWB, Motorsport Vlaanderen, natAMPL, FPCNA), d'autres fédérations belges
- les disciplines (cross, enduro, supermoto, vitesse, trial, ...)

Concernant les catégories inters et nationaux, l'équipe sera inscrite dans la catégorie correspondant à la licence la plus élevée d'un pilote de l'équipage.

Concernant les catégories Chinelle et Gentleman, c'est l'âge du coureur le plus jeune qui détermine la catégorie.

Deux catégories sont réservées aux JEUNES (voir chapitre REGLEMENT PARTICULIER DE LA CATEGORIE 'JEUNES').

Pour que votre inscription soit complète, vous devez impérativement, pour chaque coureur,

fournir une copie de carte d'identité via le formulaire d'inscription du site, soit par mail (secretariat@lachinelle.be).

Les coureurs licenciés d'une fédération autre que la FMWB ou Motorsport Vlaanderen doivent nous transmettre la copie de leur licence pour vérification de la validité ou non de celle-ci.

Pour les pilotes mineurs :



Les demandes d'autorisation pour les mineurs résidant en Belgique devront être légalisées par l'administration communale de la commune où réside le mineur.



Le document de légalisation : « Autorisation Parentale Mineur » est disponible sur le site internet de la Chinelle section « Infos Pratiques » \ « Documents »



ATTENTION : Les licences une manifestation ne sont plus autorisées pour les mineurs résidant à l'étranger. Aucune licence 1 manifestation ne sera émise sur place pour les mineurs sans autorisation parentale légalisée.

3.1.1 EQUIPE et ROLE.

En plus des pilotes, chaque équipe se composera de trois autres personnes, le Team Manager de l'équipe devra être désigné parmi ces trois personnes. Seules ces 3 personnes pourront être présentes dans le stand et devront porter en permanence le bracelet autorisant leur présence dans le stand correspondant à la moto engagée par les concurrents de l'équipe.

3.1.2 RÔLE du TEAM MANAGER.

Un Team Manager devra être désigné pour chaque équipage. Aucun coureur ne peut occuper ce rôle. L'identité du Team Manager, son adresse mail et son numéro de portable doivent être communiqué avant le 20/07/2025 par email à l'adresse : secretariat@lachinelle.be

Le secrétariat de la Chinelle remettra au directeur de course la liste complète avec coordonnées téléphone de tous les team manager

Le Team Manager est la seule personne responsable et la seule personne de l'équipage autorisée à communiquer officiellement avec les officiels, organisateur et directeur de course. Il devra rester disponible et joignable durant toute la durée de l'épreuve.

Pour ce Team Manager, **le port d'une chasuble** (fournie lors de la remise des dossards coureurs) **sera obligatoire et indispensable** depuis le samedi matin, (incluant l'ensemble des essais et de l'épreuves principale) jusqu'à la fin de la dernière course.

Une sanction peut être appliquée à l'équipage si le Team Manager n'est pas reconnaissable par le port de la chasuble.

En cas de modification du Team Manager, ceci doit être signifié sans retard à l'organisateur (via e-mail avant l'épreuve ou à la direction de course durant l'épreuve) et un remplaçant doit être proposé en mentionnant son Nr de portable et son adresse email. Et être en possession d'un bracelet d'identification.

Le Team Manager doit connaître le contenu du présent règlement, un exemplaire papier de la dernière version du règlement et addendum doivent être en sa possession durant toute la durée de l'épreuve, il lui incombe aussi de communiquer et d'informer son équipe des points de ce règlement.

3.2 CATEGORIES.

Chaque équipage se verra attribuer une catégorie en fonction des critères repris ci-dessous.

Il n'y a pas de classement par cylindrée de motocycle.

- Internationaux (maximum 3 coureurs par équipage)
- Nationaux (maximum 3 coureurs par équipage)
- Gentlemen (+ 40 ans, hors inter et nationaux 4 coureurs max)
- Chinelle (- de 40 ans, hors inter et nationaux 4 coureurs max)
- Jeunes (Voir règlement particulier Jeunes)
 - Espoirs (de 15 ans à 23 ans, maximum 3 coureurs)
 - Jeunes. (de 14 ans à 17 ans, maximum 4 coureurs)
- Girls

3.3 LICENCE – DIVERS

Chaque coureur devra être détenteur d'une licence :

- Une licence FMB type Belgian endurance cross (BEX), (pas de supplément)

Ou

- Une licence émise par une FMN reconnue par la F.I.M., de type Européenne ou Internationale en cours de validité. (pas de supplément)

Ou

- Une licence FMB csr (course sur route), enduro, motocross, supermotard,
- Les licences : Ampl, Fpcna (blanche) et Vmcf : avec un paiement supplémentaire de 20€ de frais administratifs sur le compte bancaire du Dinant MC Event BE67 7320 7577 0387.

Les coureurs qui ne sont pas en ordre de licence peuvent souscrire une licence "une manifestation" via l'application My FMB BMB/Magelan au tarif de

- 45,00 € pour les résidents en Belgique
- 55,00 € pour les majeurs non-résidents.

Si le participant n'est affilié à aucun club, l'affiliation au club Dinant Moto Club est souhaitée (marque de sympathie au club) au prix de 12,00 €. (à verser sur le compte BE89 7326 4600 4085)

Pour les possesseurs d'une licence étrangère de type Européenne ou Internationale, une autorisation de sortie de territoire de leur FMN devra être jointe au bulletin d'engagement. Dans le cas contraire, ils pourront décider de prendre une licence "une manifestation" soit via l'application My FMB BMB/Magelan. (55,00 € pour les majeurs résidents à l'étranger)

Les licences prises sur place sont majorées de 20€ (frais administratifs)

3.4 DROIT D'ENGAGEMENT.

Afin de limiter l'impact de l'augmentation du prix des licences pilotes, l'organisateur s'engage à ne pas augmenter les tarifs d'engagement par rapport à l'année précédente.

Le droit d'engagement par équipage est fixé à 950 € et comprend :

- Frais d'engagement
- 3 bons de 10 litres essence
- 2 cyalumes
- 150 euros de caution Environnement (Un formulaire vous sera remis au WELCOME pour l'état des lieux)

Les 150 euros de caution Environnement versés lors de l'engagement vous seront remboursés après l'état des lieux du commissaire de stand ou membre de l'organisation, lors de votre départ. Cette caution Environnement sera reversée sur le compte de l'engagement.

S'il n'est pas procédé à l'état des lieux, la caution sera conservée par l'organisateur.

Le processus d'engagement se fait en ligne via le site www.lachinelle.be

Les engagements complets devront être en possession de l'organisateur au plus tard le 31 juillet 2025 à 23.59hr (dans la limite des cent cinq places disponibles).

Les équipages non en ordre d'inscription le 20 juillet 2025, ne seront pas repris sur la liste des engagés au programme officiel de l'épreuve,

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser autant l'inscription d'un équipage, que d'un pilote ou un Team Manager sans avoir à se justifier.

3.5 RESPECT DES REGLEMENTS ET NON-RECOURS ENVERS LES ORGANISATEURS.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement, en acceptant toutes les clauses et s'interdisant ainsi tout recours envers les organisateurs.

Les concurrents s'engagent à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par les Codes Sportifs et Ethique FMB et FIM.

Les organisateurs, pour leur part, s'engagent à souscrire une assurance RC ORGANISATEUR auprès de la FMWB.

3.6 ANNULATION DE L'ÉPREUVE.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes à l'organisation (intempéries, calamités, ou autres...), l'organisateur ne remboursera que 50 % de la valeur de l'engagement.

S'il devait y avoir une annulation le jour de l'épreuve, aucun remboursement ne serait effectué.

4 ACCES AU SITE – Avant et pendant la course.

4.1 WELCOME LOCALISATION.

Le WELCOME se situe au 1^{er} étage du terrain de football de SURICE (Rue Curiat, 40 – 5600 SURICE) il sera ouvert uniquement selon les horaires d'ouverture ci-dessous.

4.2 PASSAGE OBLIGATOIRE DES PILOTES et TEAM MANAGER au WELCOME.

Avant toute arrivée et entrée sur l'esplanade de la Chinelle, le passage au Welcome de Surice est OBLIGATOIRE pour chaque Pilote et Team Manager..

Horaire d'ouverture du WELCOME.

- Jeudi 07 août 2025 de 13h00 à 20h00
- Vendredi 08 août 2025 de 09h00 à 20h00
- Samedi 09 août de 06h30 à 07h30

Le passage obligatoire au secrétariat est destiné à :

- Contrôler la licence, la carte d'identité de chaque pilote et placer le bracelet.
- Contrôler la carte d'identité du Team Manager et poser le bracelet.
- Distribuer au Team Manager les bracelets pour les autres membres de l'équipe.
- Remettre les autocollants (numéros et publicitaires) à apposer sur les motos.
- Remettre le Pass d'accès véhicules.
- Remettre la chasuble Team Manager

l'équipage recevra un nombre de PASS Parking/Stand équivalent au nombre de Pilotes engagés. Un seul véhicule sera autorisé derrière le stand. Les autres devront être garé dans le packing dédié. Ces documents sont uniques et ne peuvent être copiés ou transmis frauduleusement. Une sanction peut être appliquée à l'équipage volontairement fautif.

4.3 ACCES AU SITE DE LA COURSE.

Sans Pass d'accès les véhicules se verront interdire l'accès au site de la Chinelle.

Lors du passage au WELCOME, il sera remis 1 bracelet par coureur inscrit, les autocollants de numéros # à apposer sur chaque moto, un dossard, un bracelet Team Manager et un bracelet pour chaque mécano (maximum 2).

Il est de l'autorité du Team Manager et de la responsabilité de l'équipage de veiller à ce que les accompagnants soient en ordre du bracelet d'entrée.

Il ne sera pas possible d'accéder au site de la Chinelle sans être en ordre de PASS véhicule et bracelet pour chaque personne présente dans le véhicule. SEUL l'organisateur gère les accès aux différents parkings.

AUCUNE DÉROGATION NE SERA ACCEPTÉE veuillez donc à vous mettre en ordre avant d'arriver sur le site.

Les véhicules qui ne seront pas munis de PASS Véhicule devront se rendre dans le parking public (gratuit).

4.4 NUMEROTATION et Position des stands.

L'attribution du numéro de course et de stand sera clôturée le 31 juillet 2025. Les équipages souhaitant être regroupés devront en faire la demande, via email, dès leur inscription.

Passé ce délai, le numéro sera attribué suivant l'ordre de rentrée de l'inscription complète et du paiement. **Le numéro attribué, ainsi que l'emplacement du stand correspondant, ne seront pas changés.**

4.4.1 MONTAGE DES STANDS et accès.

Le montage des stands pourra se faire le jeudi 07 août 2025 de 13h00 à 21h00 et/ou le vendredi 8 août de 9h à 22h00. L'accès à ces stands se fera en suivant les instructions de l'officiel à l'entrée de la zone, les véhicules devront être munis des documents administratifs remis APRÈS être passé au secrétariat.

Une demande d'accès aux stands pour un véhicule hors dimension tel que semi-remorque, etc...devra être introduite impérativement à l'organisateur avant le 30.06.2025 (accès difficile, nous devons prévoir la place surtout en temps de pluie). Tout gros véhicule, n'ayant pas fait l'objet d'une demande écrite suivie de l'accord de l'organisateur, se verra refuser l'accès à l'esplanade et aux parkings 1 et 2.

RAPPEL : LES VÉHICULES STANDS DOIVENT ABSOLUMENT AVOIR LE PASS d'accès.

L'accès aux stands sera autorisé le jeudi 07 août 2025 de 13h00 à 21h00 en présence du Team Manager et uniquement aux équipages munis des documents administratifs (REÇU AU WELCOME). Il ne sera PAS possible d'accéder au site SANS ces documents !

ATTENTION (Rappel) : Tous les coureurs doivent impérativement se présenter PERSONNELLEMENT au secrétariat pour contrôle de leur licence. Après ce contrôle, leur bracelet sera enfilé sur le poignet SUR PLACE par le personnel du secrétariat.

A partir du jeudi 07 août 2025, TOUTE personne voulant se rendre sur le site de la Chinelle, devra prouver qu'elle peut y avoir accès. TOUTES les personnes dans les véhicules sont concernées. Les stewards et agents de sécurité auront l'interdiction de fournir bracelet, pass etc.... AUCUNE exception ne sera acceptée par l'organisateur.

Veuillez donc à être en ordre avant d'arriver sur le site de la Chinelle.

La circulation véhicules motorisés (thermique ou électrique) tels motos, quads, scooter etc. est interdite sur le site, la seule dérogation autorisée est valable (et utile) pour le staff organisateur,

les officiels, les autorités, ainsi que les secouristes (qui posséderont un PASS).

Sauf cas d'urgence, le jeudi 07/08 et le vendredi 08/08, la circulation des véhicules sera interdite pour toute entrée et/ou sortie de l'esplanade de 23h00 à 05h00. Circulation interdite le samedi 09/08 à partir de 18h00 jusque dimanche 05h00.

A partir du vendredi 8 août 12hr, les véhicules stationnés autant derrière les stands que les véhicules en Parking '12 heures' ne pourront sortir du circuit avant le dimanche 10 août 13hr.

4.4.2 BRACELET D'ENTREE.

Les bracelets d'entrée seront vendus dès jeudi au WELCOME et aux divers points de caisse.

4.5 ACTIVITE COMMERCIALE, PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES, DEBIT DE BOISSON, CATERING.

La moindre initiative devra faire l'objet d'une DEMANDE ÉCRITE auprès du secrétariat d'organisation pour le 01/07/2025 au plus tard.

Ces initiatives doivent avoir un rapport direct avec la course.

TOUTES OPERATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES, activité commerciale ET/OU RESTAURATION – DEBIT DE BOISSONS sont réservées à l'organisateur NON RESPECT : MISE HORS COURSE DE L'ÉQUIPAGE.

Les organisations de débit(s) de boissons par système à pression (Beer-Cooler, Pompe à bière, etc...) sont absolument proscrites dans et hors des stands. Toute infraction constatée sur le site de la Chinelle entraînera la mise hors course immédiate de l'équipage occupant le stand incriminé par l'infraction.

Catering: Tout traiteur sera refusé sur le site. Nous entendons par traiteur les entreprises agréées venant avec des cuisines temporaires et remorque frigo. Aucune exception ne sera tolérée par l'organisateur.

5 MOTOCYCLES et EQUIPEMENTS

Seuls les motocycles (conformément à la définition de la FIM et FMB) valable pour le motocross, le trail et l'enduro sont acceptés au départ. Concernant les motocycles à moteur thermique, ceux-ci devront atteindre une cylindrée minimale de 85cc pour les 2T et de 150cc pour les 4T avec un maximum 750cc Bicylindre en V longitudinal ou Bicylindre en ligne. Concernant les motocycles à moteur électrique, ceux-ci doivent correspondre à la définition FIM et FMB pour le motocross ou l'enduro.

5.1 CONTROLE TECHNIQUE.

Les motocycles seront inspectés par les délégués du Collège Technique de la FMB qui délivreront un permis de départ pour chaque engin.. Aucune modification technique ne pourra être portée au motocycle après validation du CT.

Le contrôle technique se déroulera le vendredi 8 août à rue de la Reine, 5600 Philippeville selon le timing précisé par l'organisateur, c'est-à-dire, le vendredi 08 août de 14h00 à 18h30.

Après le contrôle technique, la(les) moto(s) sera/seront obligatoirement placée(s) dans le parc fermé de Philippeville.

Une fois le contrôle technique terminé, chaque équipage a l'obligation de participer à la parade.

La parade débute le vendredi 08 août à 19h00. Elle se présente sous la forme d'un convoi unique, escorté par la Police, depuis la place de Philippeville vers le site de la Chinelle.

Lors de ce convoi, il est de la responsabilité du pilote présent sur la moto, d'avoir une tenue en adéquation avec la législation Belge relative au code de la route en vigueur à date de l'épreuve.

De manière non exhaustive, le pilote devra, au minimum, être muni de son casque, des gants et chaussures adéquates, des protections oculaires, d'un pantalon, de manches longues, etc...

De plus, le pilote présent sur la moto devra porter le dossard de l'équipage remis lors du passage au secrétariat.

Tout comportement inapproprié lors de la parade pourra être sanctionné d'une mise hors course immédiate par l'organisateur et/ou officiels possédant l'autorité nécessaire.

Sera sanctionné par l'organisation par une sanction allant jusqu'à une mise hors course

5.2 MARQUAGES, BEQUILLE, PNEUS.

Lors du contrôle technique, le cadre et les deux carters moteur du motocycle seront marqués.

La béquille ne pourra pas être présente sur le motocycle.

Le pneu arrière doit être du type "trail" ou "enduro", hauteur de crampon 13mm maximum.

5.3 ECLAIRAGE

5.3.1 ECLAIRAGE CONTROLE TECHNIQUE.

Lors du CT, Chaque motocycle devra être équipé d'un éclairage, en bon état de fonctionnement comprenant deux phares avant minimum ainsi que d'un feu rouge arrière performant (Led).

Deux feux arrière souples seront acceptés. Les feux avant et arrière seront d'une taille et d'une puissance suffisante et optimale.

5.3.2 ECLAIRAGE ESSAIS et COURSE.

Pendant la période d'essais et de course de nuit, un phare et le feu rouge arrière devront impérativement fonctionner et rester allumés sur le motocycle. Durant cette période nocturne, chaque motocycle devra être équipé, sur le garde-boue arrière du tube cyalume délivré par l'organisateur en état lumineux.

Les officiels possèdent l'autorité d'évaluer la qualité de l'éclairage du motocycle. Sans un éclairage jugé suffisant, le concurrent pourra être arrêté soit en fin de voie des stands (dans ce cas, le pilote devra regagner son stand en poussant son motocycle via le passage piétonnier derrière les stands) pour rejoindre son stand et réparer. Soit via un drapeau noir doublé de son numéro de course, lorsqu'il est sur la piste, cela signifie qu'il peut finir son tour et rentrer immédiatement à son stand pour réparation.

Dès 07.00 heures du matin, les feux avant et arrière ne devront plus être fonctionnel.

Les écrans de lunettes jetables « dit Tear Off ainsi que tout système pour Tear Off » sont interdit, même devant les phares.

Tout objet souple et détachable mis devant les phares est interdit.

5.4 BRUIT

5.4.1 BRUIT – CONTROLE-TECHNIQUE.

Les motocycles devront être équipés d'un système de silencieux efficace, le bruit sera vérifié au contrôle technique et ne pourra être supérieur à 111 DB/A selon la méthode 2mMAX. Toute machine dépassant les normes autorisées de bruit sera refusée au départ.

Chaque équipage peut présenter lors du Contrôle technique un second silencieux (à monter sur la moto durant le contrôle technique) afin de marquer ce second silencieux.

Les motocycles munis d'origine de deux silencieux devront faire marquer les deux silencieux.

Aucune moto n'est autorisée à rouler sur le circuit de la course non muni de silencieux dument marqué par le contrôle technique.

En cas de fraude, une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course est prévue.

5.4.2 BRUIT – ESSAIS et COURSE.

Un contrôle du bruit de la moto pourra être installé soit à la sortie de la piste des stands, soit à un autre endroit sélectionné librement par les officiels technique et direction de course. S'il s'avère lors du contrôle que la moto est plus bruyante que le seuil autorisé de 111 DB/A (+ 1 db en course), le système d'échappement devra être remis immédiatement en état avant de poursuivre l'épreuve.

Au cas où le contrôle est effectué en sortie des stands ou le long de la piste, le pilote sera autorisé à terminer son tour et rentrer immédiatement dans son stand afin de faire réparer son silencieux. Avant de poursuivre la course, le pilote devra spontanément s'arrêter à la sortie des stands pour un second contrôle

du bruit de sa moto, il est de la responsabilité du pilote à demander ce second contrôle. En cas de sortie de stand sans autorisation des officiels, les tours ne seront pas comptabilisés et une sanction qui peut aller jusqu'à la mise hors course est possible.

5.5 PLAQUES, NUMEROS DE COURSE, PUBLICITE.

5.5.1 PLAQUES ET NUMEROS DE COURSE.

Les motocycles seront munis des deux (2) plaques latérales d'origine de dimensions réglementaires pour les courses moto tout-terrains.

Les autocollants portant les numéros de course seront distribués par l'organisation.

Ces autocollants sont à apposer sur les 2 parties latérales porte numéro d'origine des motos et sur la partie frontale du garde-boue avant ou sur la plaque phare. La publicité de l'organisateur doit rester bien visible.

Ces autocollants fournis par l'organisateur doivent être apposés complets, ne pourront pas être découpés de plus qu'une coupe de cutter si une nécessité technique l'impose uniquement.

Pour l'autocollant en partie frontale du garde boue avant, une découpe de l'autocollant est autorisée afin que cet autocollant soit apposé dans les dimensions maximale de ce garde-boue.

Le concurrent a le droit de proposer et présenter le numéro de course sur le garde boue avant de manière libre mais parfaitement lisible en remplacement de l'autocollant-numéro officiel, néanmoins, les publicités de l'organisateur devront figurer en bonne place sur ce garde-boue avant.

Les officiels possèdent l'autorité d'évaluer et de valider ou non cette numérotation sur le garde-boue avant.

En cas de perte (ou remplacement) d'une de ces plaques latérales ou du garde-boue avant, le Team Manager a l'obligation de le signaler volontairement et sans retard à la direction de course. En cas de non-respect une sanction peut être appliquée à l'équipage.

Aucune moto n'est autorisée à rouler sur le circuit de la course sans les autocollants numéros et les publicités de l'organisateur.

5.5.2 PUBLICITE INDIVIDUELLE (Motocycle et Stand).

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs motocycles, sur eux-mêmes et dans le stand, pour autant que celle-ci :

- Soit autorisée par les lois nationales
- Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes
- N'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques, numéros de compétition, dossards, jambes de fourche et autres endroits réservés par l'organisation
- Ne soit pas des firmes ou produits concurrents aux annonceurs officiels de l'épreuve.

Si la publicité du concurrentempiète sur les endroits réservés à l'organisateur, l'équipage sera interdit de départ.

5.6 EQUIPEMENT DU PILOTE.

Lors du Contrôle Technique, chaque concurrent devra présenter son (ses)casque(s), sur les côtés duquel figurera le numéro de course de l'équipage, ces numéros doivent rester visible pendant les essais et la course, ils doivent être placés au-dessus du passage normal et régulier du bandeau de maintien des lunettes. (Fourni et apposé par chaque coureur avant le contrôle technique).

- Pour le coureur n° **1**, les chiffres seront de couleur **noir sur fond blanc**.
- Pour le coureur n° **2**, les chiffres seront de couleur **blanc sur fond noir**.
- Pour le coureur n° **3**, les chiffres seront de couleur **blanc sur fond vert**.
- Pour le coureur n° **4**, les chiffres seront de couleur **noir sur fond jaune**.

Durant la présence sur la piste chaque pilote devra porter,

- **Une tenue complète d'enduriste ou de crossman**, porter **un casque d'un modèle agréé ECE 22/05 ou 22/06 P et une protection dorsale homologuée Pectorale : norme EN 14021, ou 1621-3.**
- **Une Dorsale : norme EN 1621-2,**
- **Un Gilet intégral (pectorale EN 14021 ou 1621-3 et dorsale 1621-2 intégrées)**
- Les casques ouverts (jet) sont interdits.
- Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

L'appréciation de la qualité de la tenue du pilote et de la numérotation correcte des casques est laissée aux officiels. Le cas-échant le pilote pourrait être soit interdit de départ, soit durant les essais et/ou la course arrêté en sortie de stands ou arrêté au drapeau noir.

Les écrans de lunettes jetables « dit Tear Off » ainsi que TOUT SYSTEME 'Tear Off' SONT INTERDIT.

Toutes les protections jetables devant les phares sont INTERDITES

Tout système supplémentaire, non intégré de manière homologuée par les constructeurs d'équipements, sera interdit, étant visé, de manière non-exhaustives, les systèmes de vidéo tels que caméras sur le casque ou à un autre emplacement.

5.7 DOSSARD.

5.7.1 DOSSARD Original.

Le dossard de l'organisateur devra être porté par le pilote conduisant le motorcycle sur le circuit durant toute la durée de l'épreuve (essais compris). Il devra toujours être maintenu dans un état propre, lisible et complet. Le numéro du dossard devra correspondre à celui de la machine, en cas de numéro différent, l'équipage sera immédiatement exclu de la compétition.

Le dossard doit rester dans son état d'origine, il ne peut être découpé au besoin que légèrement dans l'encolure afin de faciliter le changement de dossard lors d'un relais. Ce dossard ne peut être découpé à un autre endroit que la découpe 'autorisée pour le passage du casque', La publicité de l'organisateur doit rester intacte.

Aucun autocollant, marquage ou annotation ne peuvent être apposés sur ce dossard, le concurrent à cependant l'autorisation de placer des attaches rapides sur les deux côtés latéraux bas de ce même dossard. Aucune attache rapide n'est acceptée sur la partie haute de ce dossard (partie ceinturant le cou du pilote).

Les officiels possèdent l'autorité afin de juger si la modification du dossard et la découpe est exagérée ou admissible. Chaque Team Manager est en charge de vérifier ce dossard, en cas d'infraction l'équipage sera mis hors course..

5.7.2 DOSSARD durant les essais et la course.

Un contrôle de la propreté et de la lisibilité de chaque face du dossard ainsi que des numéros adhésifs de course apposés sur la moto sera effectué en sortie des stands. Dans le cas où les officiels jugent la propreté et/ou la visibilité insuffisante, le pilote devra, dans l'aire prévue à cet effet, nettoyer seul son dossard et les numéros de course de la moto.

Avant d'obtenir le droit de poursuivre la course, le pilote devra présenter spontanément la moto et le dossard aux officiels qui valideront si le nettoyage et la visibilité nécessaire sont suffisants. Au cas où le pilote reprend la piste sans validation des officiels, les tours effectués pourront ne pas être comptabilisés.

5.7.3 DOSSARD Endommagé.

Si pour une raison indépendante à l'équipage, le dossard devait être détruit (ou emporté avec le pilote par les services de secours) le Team Manager de l'équipage concerné devra faire la demande d'un dossard de remplacement auprès du secrétariat de la direction de course, ceci avant de poursuivre la course

5.8 CHANGEMENT DE MOTOCYCLE.

Un changement de motocycle pourra être autorisé jusqu'à deux heures avant le départ, ce changement de motocycle devra être demandé uniquement par le Team Manager et motivé pour un motif précis, sérieux et uniquement à titre exceptionnel.

En cas d'avis favorable au changement de motocycle par la direction de course, ce motocycle de remplacement devra être présenté aux délégués techniques, afin de faire un contrôle technique dans les règles et devra être équipé de tous les éléments indispensables à la course, l'équipage devra en outre obtenir l'accord des officiels, avant d'être admis à participer à l'épreuve. Les 2 motocycles devront être présentés aux délégués technique afin de retirer les plombs et marquages du motocycle n'étant plus utilisé en piste.

6 ESSAIS ET COURSE – PROCEDURE.

6.1 STANDS.

Par Stand il faut comprendre la zone de 4x3 mètres (4M étant la longueur du stand en bordure de piste) attribué à chaque équipage, il se situe entre la bordure de voie des stands (piste de décélération) et la zone de passage libre des spectateurs. Au-delà de ce stand, un passage libre pour les spectateurs de minimum 2 mètres et en suite une zone est réservée aux équipes. Cette zone réservée aux équipes, n'est pas gérée

par la direction de course et le contrôle d'accès est laissé au Team Manager et aux équipages. Les officiels et les membres de l'organisation pourront accéder à cette zone afin d'effectuer les contrôles qu'ils jugeraient nécessaires.

L'accès au stand-course (appelé ci-dessous stand) est limité à **2 pilotes et 3 personnes (autres que les pilotes) Seules les personnes possédant un bracelet d'accès sont autorisées dans le stand. Ceci porte à 5 personnes simultanément maximum par stand.**

Les bracelets attribués à l'équipage feront foi en cas de contrôle par les délégués FMB et toutes personnes reprises sur la liste officielle FMB.

Le Team Manager, le(s) mécano(s) et le panneauteur éventuel sont compris dans ce nombre de 3 personnes autorisées (autres que les 2 pilotes).

Le Team Manager de chaque équipage à la charge de veiller au respect de ce point du règlement, cette règle stricte est effective depuis le début des essais du samedi (autres courses comprises) jusqu'à fin de la course du dernier concurrent des 12 heures.

Une zone de panneautage matérialisée par un espace entre les banderoles de bord de piste et la banderole externe à la voie des stand (zone de décélération) est prévue devant chaque stand. Cette zone n'est accessible qu'au **panneauteur ou au Team Manager (soit une seule personne)** et uniquement en face de leur stand respectif.

La voie des stands (piste de décélération) doit rester libre, ne peut être obstruée ou occupée, elle ne peut être que franchie transversalement et rapidement (en respectant la règle de priorité aux motos) par le **panneauteur ou le Team Manager** et uniquement pour effectuer le panneautage du pilote respectif.

Le Team Manager de chaque équipage à la charge durant tout l'évènement de faire respecter le nombre de personnes autorisées dans son stand respectif ainsi que la personne en bord de piste dans la zone de panneautage de l'équipage.

Le non-respect de ces règles peut entraîner une pénalité d'un stop and go la première fois et 1 tour à la seconde infraction constatée à charge de l'équipage concerné.

Chaque équipage peut organiser en bord de piste et uniquement en amont de la zone des stands (y compris le début de piste de décélération), un « stand de panneautage » avec l'accord de l'organisateur/directeur de course. Néanmoins ces « stands de panneautage » doivent présenter un niveau de sécurité suffisant, un espace limité, respectueux et intelligent afin que chacun y trouve sa place. L'organisateur ainsi que la direction de course possèdent l'autorité de légiférer entièrement ces espaces et selon les cas, de faire modifier les emplacements et/ou d'y interdire certaines équipes.

6.2 ENTRAINEMENTS.

Les entraînements font partie intégrante du règlement de la course, toutes les règles concernant la course sont applicables aux entraînements.

Deux séances d'entraînements sont prévues (voir timing organisation).

Une séance d'essais chronométrés, destinés à déterminer l'ordre de départ et prévue durant ces entraînements.

Chaque pilote devra réaliser a minima 1 tour complet du circuit durant la seconde séance

d'entraînements.

Durant ces entraînements, le motorcycle doit correspondre à l'état dans lequel il a été admis par le contrôle technique.

Le port de l'équipement complet du pilote, du dossard et du casque numéroté validés par le contrôle technique est obligatoire.

6.2.1 MODIFICATION de l'équipage.

Tout changement dans la composition d'un équipage devra être approuvé par les organisateurs et le directeur de course, après contrôle des licences avant les entraînements de nuit et pour autant que l'ensemble de l'équipage aie parcouru au moins 1 tour lors de ces entraînements. La nouvelle composition de l'équipage pourra modifier la catégorie de ce même équipage.

6.3 DEPART.

6.3.1 PROCEDURE DE DEPART – Management du stand.

Durant toute la procédure de départ, chaque Team Manager (muni de sa chasuble) devra être présent dans son stand et veillera à ce que la voie des stands, la zone de panneauage devant son stand et son stand soit vide de public.

Dans la voie des stands et la zone de panneauage, seuls les officiels sont autorisés à être présents.

Durant cette procédure de départ précisément (mais également durant toute la durée de la manifestation depuis le samedi matin jusqu'à la fin de la course) chaque Team Manager veillera également à limiter l'accès au stand et à la zone de panneauage face au stand dont il porte la responsabilité aux seuls membres de l'équipe portant le bracelet officiel à cet effet.

En cas de non-présence du Team Manager dans son stand lors de la procédure de départ ou de non-respect manifeste de points mentionnés ci-dessus, des sanctions pourrait être attribués à l'équipage en cause.

6.3.2 PROCEDURE DE DEPART - Mise en grille des motorcycles.

Pour se rendre sur la grille de départ (voir le timing de l'organisateur), les concurrents devront impérativement emprunter la voie des stands (piste de décélération) vers la sortie des stands et suivre les indications des commissaires de piste et officiels jusqu'à leurs positions sur la grille de départ avant 23.45hr maximum. Les motorcycles pourront être contrôlées en sortie des stands, les motos non-conformes seront refusées aux départs. Depuis la sortie du stand respectif, plus aucun travail ne sera autorisé sur le motorcycle.

A 23.45hr précise, le portique de la sortie des stands sera fermé. Les équipages se présentant (quel que soit le motif) au-delà de ce timing à la sortie des stands, se verront 'interdire' de se rendre sur la piste et devront attendre le signal des officiels (après le second coup de fusil) afin de pouvoir s'élancer sur la piste depuis la sortie des stands.

Tout pilote ne rejoignant pas la piste via la sortie de stand et/ou court-circuitant cette procédure de départ sera sanctionné par une pénalité de 1 tour

Durant la procédure de départ et mise en grille, les seules personnes autorisées sur la piste, sont le pilote muni de son dossard et, soit un autre pilote, soit un mécano du même équipage qui n'aura d'autre fonction autorisée que de maintenir la moto en équilibre par le garde boue arrière.

Dès que le motocycle est en position sur la grille de départ à l'endroit indiqué par les officiels, le moteur du motocycle devra être à l'arrêt, phare principal éteint.

Le départ sera donné en style 'Le Mans'. Le pilote sélectionné pour le départ devra se positionner un genou à terre de l'autre côté de la piste, à l'endroit indiqué par les officiels, face à son motocycle et dans le même ordre de position que celui des motocycles.

A 00.00hr, le signal de départ de la course sera donné par un coup de fusil. Le pilote portant le dossard s'élance vers sa moto **il est le seul autorisé à démarrer le motocycle et le phare principal de la moto.**

Des sanctions seront appliquées en cas d'infraction (Non-respect: 1 tour de pénalisation).

Au cas où la moto refuse de démarrer au signal départ, un démarrage dit à la « poussette » sera autorisé après le second tir de fusil qui sera donné une minute (1') après le départ initial.

Seule la seconde personne membre de l'équipe qui maintenait la moto sur la grille pourra alors apporter son aide au conducteur en poussant la moto pour faciliter le démarrage.

6.4 COURSE.

La course se déroule en une seule manche de 12 heures.

6.4.1 PASSAGE dans la voie des stands.

6.4.1.1 PASSAGE dans la voie des stands pour les motocycles à propulsion thermique.

Pendant la course, chaque équipage devra emprunter au **minimum 10 fois la voie des stands.**

La comptabilisation de ces passages se fait en sortie de la voie des stands après le portique. Cela signifie que le pilote tombant en panne avant le portique sera renvoyé dans son stand via le passage piétonnier avant de passer sous le portique et que cette sortie de voie des stands ne sera pas comptabilisée comme passage dans les stands.

6.4.1.2 PASSAGE dans la voie des stands pour les motocycles à propulsion électrique.

Pendant la course, chaque équipage de motocycle à propulsion électrique devra emprunter au **minimum 10 fois la voie de stands** si un seul motocycle est utilisé (le changement de batterie étant assimilé à un arrêt carburant d'un motocycle à propulsion thermique).

Dans le cas précis ou le concurrent souhaite disposer de deux motocycles à propulsion électrique (cas de motocycle à batterie fixe ou semi-fixe), l'équipage devra emprunter au **minimum 20 fois la voie de stands** et sera donc libre de changer de motocycle même si un dégât d'accident ou une panne de phare en est le motif (par exemple non limitatif) de ce changement de motocycle.

Un tour de pénalité sera comptabilisé par passage par la voie des stands non effectué (exemple : un équipage qui ne passe que 8 fois par la voie des stands se verra pénalisé de 2 tours) tant pour les motocycles électriques que thermiques.

6.4.2 LIMITE DE VITESSE dans la voie des stands.

La limite de vitesse est fixée à **30 km/h MAXIMUM** dans la voie des stands, durant les essais et la course. Cette limite de vitesse devra être impérativement respectée, sera régulièrement contrôlée notamment à l'aide d'un 'speed gun' et annoncée par un panneau indicateur de vitesse réelle. Chaque coureur est responsable de sa vitesse. Ci-dessous la grille des pénalités en cas d'infraction.

Infraction	1ère	2ème	3ème	4ème
De 31Km/h à 36Km/h	Avertissement	Stop & Go	1 tour	Exclusion
Plus de 36 Km/h	Stop & Go	Stop & go 2	1 Tour	Exclusion
Le Stop & Go a une durée de 60 secondes - STOP &GO 2 durée de 120 sec				

6.4.3 ENTREES DANS LA VOIE DES STANDS.

Pendant toute la durée de l'événement, toutes les rentrées des motocycles aux stands doivent se faire par le portique d'entrée de la voie des stands (sauf cas de panne précis cités au point 6.5) et la sortie des stands par le portique de sortie des stands.

En aucun cas la banderole de bordure de piste ne peut être franchie, (à l'exception d'une panne mécanique ou blessure de pilote, « cas de panne sur la piste le long de la voie des stands »). Ce cas de figure sera considéré comme le cas d'une panne de moto en piste et impliquera la sanction de 2 tours de pénalité.

6.4.3.1 RAVITAILLEMENT DE CARBURANT DANS LES STANDS.

Toutes les interventions sur le motocycle par les mécaniciens devront être effectuées intégralement dans le stand, sans déborder sur la voie des stands.

Le ravitaillement en carburant devra se faire obligatoirement dans le stand moteur arrêté sur un tapis d'environnement (exception Chapitre 6.5.4.6: « Panne de carburant sur le circuit »).

Tout système de ravitaillement en carburant à, ou sous pression' ou Derrick est interdit.

6.4.3.2 SORTIE DES STANDS.

Autant durant les essais que durant la course, un contrôle du motocycle et du pilote par les officiels peut être effectué à la sortie de la voie des stands. Les pilotes doivent suivre les injonctions de ces mêmes officiels.

Des sanctions peuvent être appliquées en fonction de non-respect de ces injonctions.

6.5 ACCIDENT et IMMOBILISATION du pilote et/ou de la moto. Valable durant les essais et la course.

6.5.1 Coureur blessé sur le parcours hors de son stand.

Le coureur ayant été blessé et immobilisé (ou incapable de poursuivre sa course) sur le circuit pourra être remplacé par un coéquipier à l'endroit où précis où l'accident s'est produit.

Le remplacement d'un pilote blessé sur le parcours par un coéquipier ne pourra se faire qu'après l'information du Team Manager à la direction de course et après l'acceptation du directeur de course. Si pour une raison indépendante à l'équipage, le dossard devrait être détruit (ou emporté avec le pilote par les services de secours) le Team Manager de l'équipage concerné devra faire la demande d'un dossard de remplacement auprès de la direction de course, ceci avant de poursuivre la course.

Aucune sortie des stands et présence sur la piste d'un pilote sans dossard ne sera acceptée, le cas échéant, les tours effectués pourront ne pas être comptabilisés.

6.5.2 REPARATIONS en cas de panne hors des stands.

Dans le cas où le motorcycle tombe en panne mécanique sur le circuit, seul le pilote peut effectuer une réparation. Il ne peut bénéficier d'aucune aide extérieure autre que la fourniture des pièces et outils utiles. La moto devra être rangée à l'extérieur des banderoles en bordure de piste et ne devra présenter aucun danger pour les autres concurrents.

Toutes réparations sur le circuit devront être signalées spontanément et sans retard à la direction de course par le Team Manager.

Des sanctions pourront être appliquées en cas d'infraction.

6.5.3 EQUIPAGE 2 MOTOS - PANNE sur le circuit.

Si le 1er motorcycle tombe en panne sur le circuit, l'équipage pourra poursuivre la course avec le second motorcycle, après que le Team Manager a obtenu le droit de poursuivre l'épreuve de la part de la direction de course, le port du dossard reste obligatoire par les pilotes après le changement de moto.

Une pénalité de 2 tours sera comptabilisée à l'équipage. Le 1er motorcycle ayant connu la panne ne pourra reprendre la course par la suite et doit être remis aux officiels technique max 1h après l'enlèvement du second motorcycle.

Le Team Manager a l'obligation d'informer spontanément et sans retard la direction de course de la situation.

6.5.4 EQUIPAGE 1 MOTO – PANNE sur le circuit.

6.5.4.1 *Motocycle en panne sur le circuit hors de la voie des stands.*

Uniquement les membres de l'équipe concernée portant le bracelet adéquat pourront pousser le motorcycle jusque dans le stand respectif, éventuellement en empruntant le chemin le plus court tout en respectant les priorités données aux motos en piste, à la sécurité en général, ainsi qu'en respectant les injonctions des commissaires de piste.

En aucun cas une moto poussée en panne ne peut passer le portique d'entrée de la voie des stands (voie de décélération), la moto poussée devra regagner son stand via le passage piétonnier derrière les stands tout en respectant la circulation des piétons et toutes les mesures de sécurité élémentaires. Un motorcycle poussé ne possède aucune priorité.

Une pénalité de 2 tours sera comptabilisée à l'équipage, mais celui-ci pourra continuer la course.

6.5.4.2 *Moto en panne sur la piste le long de la voie des stands.*

La moto (*sera considérée comme en panne sur le circuit et non dans la voie des stands*) devra être poussée le plus rapidement possible hors de la piste.

Pour un motif de sécurité élémentaire, exceptionnellement et uniquement dans ce cas de figure, la moto pourra franchir les banderoles les plus proches, séparant la piste de la voie des stands et pourra être poussée par le pilote portant le dossard uniquement juste qu'à son stand **dans le sens de la piste uniquement** (pas de marche arrière ou demi-tour).

Au cas où le stand est situé en amont du passage au-dessus des banderoles, la moto devra être poussée par le pilote portant le dossard et/ou un de ses coéquipiers (maximum 2 personnes) jusqu'au portique de sortie et devra regagner son stand via le passage piétonnier derrière les stands tout en respectant les priorités (par rapport aux piétons notamment) et toutes les mesures de sécurité élémentaires.

Le pilote de la moto en panne dans la voie des stands ne possède pas la priorité par rapport aux autres concurrents empruntant cette voie des stands.

Une pénalité de 2 tours sera comptabilisée à l'équipage.

6.5.4.3 *ASSISTANCE sur la Piste le long de la voie des stands.*

Sur toute la longueur et de chaque côté de la piste **le long de la voie des stands, aucune assistance** en termes de pièces, de matériels, d'outils, d'aide diverse ne pourra être transmise entre le stand et le pilote (y compris par exemple 'donner une paire de lunettes, une boisson ou un chiffon au pilote').

Une pénalité d'1stop & go sera comptabilisée à l'équipage en cas d'infraction.

6.5.4.4 *Motocycle en panne dans la voie des stands avant son passage à son stand.*

Seul le pilote portant le dossard sera autorisé à pousser la moto jusqu'à son stand, en veillant à rester le plus à gauche possible de manière à obstruer un minimum cette voie, il devra également libérer le passage à tout pilote arrivant derrière lui.

Le pilote de la moto en panne dans la voie des stands ne possède pas la priorité par rapport aux autres concurrents empruntant cette voie des stands.

Dans ce cas précis, de panne après le passage du portique d'entrée, aucune pénalité ne sera comptabilisée à l'équipage.

6.5.4.5 Motocycle en panne dans la voie des stands après la sortie son stand.

Il est interdit au pilote d'opérer un demi-tour ou de reculer, seul le pilote portant le dossard sera autorisé à pousser la moto jusqu'au portique de sortie des stands, (en veillant à rester le plus à gauche possible de manière à bloquer au minimum cette voie), il devra également libérer le passage à tout pilote arrivant derrière lui.

Le pilote de la moto en panne dans la voie des stands ne possède pas la priorité par rapport aux autres concurrents empruntant cette voie des stands. Avant le portique de sortie des stands et après le stand n°1, la moto devra être poussée et devra regagner son stand via le passage piétonnier derrière les stands tout en respectant la priorité aux piétons et toutes les mesures de sécurité élémentaires.

Dans ce cas précis, aucune pénalité ne sera comptabilisée à l'équipage.

6.5.4.6 Moto en panne carburant sur le circuit hors de la zone des stands.

Si la moto tombe en panne par manque de carburant sur le circuit. La procédure « moto en panne sur le circuit » est à suivre. Si le Team Manager préfère un ravitaillement en carburant hors du stand, il devra immédiatement signaler la panne ainsi que la nature du dépannage à la direction de course avant de ravitailler le motorcycle en panne.

Une pénalité de 1 tour sera appliquée.

Si le Team Manager n'a pas prévenu la direction de course une pénalité supplémentaire sera appliquée, voir la mise hors course.

6.5.4.7 En cas de panne de carburant dans l'allée des stands.

La moto devra être poussée jusqu'au stand selon les mêmes procédures que celles inscrites au « moto en panne dans l'allée des stands », aucun rajout de carburant ne peut être effectué dans la voie des stands ou dans un autre stand que celui du concurrent.

Une pénalité de 1 tour sera appliquée.

6.5.4.8 Assistance supplémentaire en cas de panne sur le circuit.

Si le motorcycle ne peut être poussé jusqu'au stand respectif par les membres de l'équipe et/ou que des personnes externes à l'équipe et/ou qu'un véhicule est utilisé, le Team Manager devra d'abord en informer la direction de course et obtenir l'accord de poursuivre l'épreuve avant de reprendre la piste.

Une pénalité adéquate (en plus des 2 tours) sera donnée à l'équipage qui pourra néanmoins poursuivre sa course.

6.6 INFORMATION Obligatoire à la Direction de Course.

Dans tous les cas de panne / dépannage / accident avec remplacement de pilote sur la piste mentionnée ou non ci-dessus, le Team Manager a l'obligation d'informer spontanément et sans retard la direction de course de l'endroit exact de la panne/accident, de la technique utilisée pour dépanner et/ou ramener la moto dans le stand, ainsi que de la nature de la panne/accident.

Si le Team Manager n'informe pas la direction de course spontanément et sans retard, **ou si l'information donnée ne reflète volontairement pas la réalité**, une sanction sera appliquée à l'équipage.

6.7 ARRET ou SUSPENSION de la course.

En cas de nécessité, le directeur de course pourra interrompre la course de manière momentanée ou définitive. Seul le directeur de course possède cette autorité.

En cas d'interruption de l'épreuve, la course sera arrêtée au drapeau rouge et les motos en piste seront placées au parc fermé.

Toutes les machines arrêtées aux stands devront rejoindre le parc fermé le plus rapidement possible, le travail sur le motorcycle dans le stand est interdit, si ce travail est déjà en cours, l'équipe respectera un ARRÊT ABSOLU de tout travail supplémentaire et de tout ravitaillement, elle informera la direction de course de cette situation particulière

Le parc fermé est sous contrôle du Collège Technique FMB : aucun travail, ni ravitaillement n'y est autorisé : non-respect = 1 tour de pénalité.

Si un nouveau départ peut être donné, la grille de départ sera constituée sur la base du classement établi à la fin du tour précédant celui de l'interruption. La procédure du second départ sera identique au 1^{er} départ, mais les motorcycles quitteront le Parc Fermé (et non la sortie de la voie des stands) en direction de la ligne de départ. Comme lors du 1^{er} départ, ni travail, ni ravitaillement ne sont autorisés sur le motorcycle.

Si le directeur de course juge qu'un autre départ ne peut être donné, le classement sera établi sur base du classement à la fin du tour précédant celui de l'interruption.

6.8 ARRIVEE et fin de la course.

6.8.1 FIN DE COURSE

La direction de course informera au moyen d'un panneau "1T" les concurrents lorsqu'ils n'auront plus qu'un seul tour à couvrir.

Le drapeau à damiers sera abaissé au passage du 1er équipage classé après 12 heures de course accomplie.

Tout équipage passant la ligne d'arrivée 30 minutes après l'arrivée de la moto de l'équipage vainqueur ne verra pas son dernier tour comptabilisé.

6.8.2 PARC FERME

Dès la fin de la course et le passage de la ligne d'arrivée chaque pilote devra ranger immédiatement son motorcycle dans le Parc Fermé. Le pilote devra quitter immédiatement le parc fermé qui est sous le contrôle du Collège Technique FMB. Aucun travail n'est autorisé sur les motorcycles entre le passage au drapeau à damiers et la mise en parc fermé. En cas de reprise du motorcycle avant la fin de procédure du Parc Fermé. = 1 tour de pénalité.

Après une demi-heure d'affichage et sauf réclamation ou rectification éventuelle, les résultats officiels sont homologués et deviennent exécutoires.

Dans le cas où réclamation est déposée au niveau de la Commission Sportive de la F.M.B, les résultats ne seront homologués qu'après son avis.

La remise des récompenses se fera vers 13h00 pour toutes les catégories après officialisation des résultats

6.9 Gestion Motos pour les équipages à 2 motos à propulsion thermique.

La machine de réserve sera mise en parc fermé entre 23h et 23h30 (parc spécifique aux motos de réserve). En cas de changement de moto durant la course, la première moto devra impérativement être conduite dans le parc fermé (motos de réserve) dans l'heure qui suit l'enlèvement de la moto de réserve, sous peine d'exclusion à la course.

6.10 DRAPEAUX et Signaux.

Les drapeaux et signaux utilisés par les officiels matérialisent la communication envers les pilotes, ceux-ci sont tenus de respecter ces signaux. Le non-respect des drapeaux et signaux représente une forme grave de non-respect du règlement, pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate et sans préavis d'un équipage. Les concurrents devront se conformer aux directives des commissaires de piste et de stands. Le non-respect des injonctions des commissaires entraînera un rapport auprès de la direction de course qui décidera des sanctions appropriées.

Drapeau et Signaux	Signification
Coup de fusil	Départ de la course des 12 heures.
Second coup de fusil	Départ à la poussette et départ depuis la sortie des stands autorisé.
Drapeau rouge	Arrêt de la course immédiat
Drapeau noir et panneau numéro du coureur	Arrêt immédiat pour le coureur en question.
Drapeau jaune fixe	Danger, pilotez prudemment en ayant la possibilité de s'arrêter immédiatement, interdiction de dépasser et de sauter.
Drapeau jaune agité	Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, interdiction de dépasser et de sauter.
Drapeau blanc	Danger, véhicule d'intervention/secours sur la piste. Ce drapeau est présenté en complément du drapeau jaune agité
Drapeau blanc avec croix rouge	Danger, du personnel médical est présent sur la piste, Ce drapeau est présenté en complément du drapeau jaune agité
Drapeau à damier noir et blanc	Fin de la séance / manche / course

7 STANDS – GESTION.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS (pénalité de 2 tours).

7.1 RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU STAND.

Chaque équipage se munira **d'une et une seule** rallonge électrique de 50 mètres (section de 2,5mm²) avec prise CE bleu/blanc mâle 16 A (style caravane) permettant de se raccorder à un coffret de dispersion (16 A) avec raccord 220 V - femelle normale. Le câble électrique devra être entièrement déroulé de sa bobine par mesure de sécurité. **Le concurrent ponctionnant l'électricité fournie par l'organisateur via 2 points pourrait recevoir une sanction sportive. Cette seconde alimentation sera immédiatement débranchée.**

7.2 TAPIS ENVIRONNEMENTAL.

L'entièreté du sol sous l'espace de travail sous la moto devra être formé d'un tapis environnemental adéquat ayant une capacité à retenir tout liquide ou poudre utilisée dans un stand de course.

L'organisation et les officiels possèdent l'autorité à déterminer si le tapis environnemental posé dans le stand est suffisant. Sans la validation et la présence d'un tapis environnemental valable l'équipage sera exclus de la compétition.

7.3 COUVERTURE et WC privatif du stand.

Chaque stand sera délimité (4 m de longueur x 3m de profondeur). Les stands devront être couverts par une tonnelle fournie par l'équipage, une location de tonnelle est également possible via un partenaire de l'organisateur (modalités fournies lors de l'inscription). Charge à l'équipage de prendre contact avec ce dernier.

Les équipages désirant une cabine WC dans leur zone privative devront en faire la demande via le formulaire d'inscription de participation. Un partenaire de l'organisateur fournira à l'équipage désirant une cabine WC privative. Charge à l'équipage de prendre contact avec ce dernier. Sans accord écrit au préalable de l'organisateur, aucune autre société ne pourra fournir ces services

7.4 TRAVAUX DE SOUDURE ET SOURCE INTENSE DE CHALEUR.

Les travaux de soudures seront effectuées dans un endroit mis spécialement à la disposition des concurrents. Les soudures effectuées à l'intérieur des stands entraîneront la mise hors course de l'équipe fautive.

Les sources de chaleur intense, tel que notamment, briquets, cigarettes, canons à chaleur, appareils à flamme vive (réchaud à gaz), ou tout appareil ou outils générant un risque de départ d'incendie ou d'explosion est interdit dans les stands.

Il est du devoir de chaque Team Manager de veiller scrupuleusement à ce point sécuritaire, les officiels, organisateurs, policiers, pompiers possèdent l'autorité à légiférer ces points dans chaque stand ainsi que sur l'entièreté du site de l'événement, le non-respect de cette règle de sécurité fondamentale pourra entraîner la mise hors course de l'équipage.

7.5 Extincteurs

Chaque équipage engagé devra être en possession d'un extincteur **à poudre polyvalente (classe A-B-C) d'au moins 6 kg et conforme aux normes de la série NBN EN 3.**

Pour les motos Electriques DEUX extincteurs de classe F500 de min 6kg sont obligatoires, 1 dans le stand et le second au niveau du poste de rechargement batterie.

Cet extincteur devra être présent dans le stand, depuis le début du 1^{er} essai jusqu'à la fin de la course, sous peine de mise hors course de l'équipage. Tout équipage ne pouvant présenter un extincteur de 6 kg conforme et en règle de contrôle annuel ne sera pas admis au départ. Le contrôle de l'extincteur sera réalisé par des spécialistes possédant l'autorité sur le site de l'événement, nul besoin de présenter l'extincteur au contrôle technique.

Chaque extincteur sera marqué du numéro du concurrent tout en ne masquant pas les caractéristiques techniques de l'extincteur..

L'extincteur obligatoire sera positionné précisément dans chaque stand au coin de l'entrée (à côté du piquet) du stand par la piste (emplacement réservé EXCLUSIVEMENT à l'extincteur dans chaque stand).

Le Team Manager est responsable du positionnement correct de l'extincteur et de la formation à l'utilisation de cet extincteur pour son équipe. Les officiels surveilleront la bonne position de cet extincteur.

De cette manière chaque extincteur aura la même localisation dans chaque stand et en cas de sinistre, cela permettra une intervention plus rapide et plus efficace.

7.6 STOCKAGE du CARBURANT.

Les concurrents devront obligatoirement utiliser le carburant (**minimum 30 litres**) fourni par l'organisation. L'essence supplémentaire nécessaire, achetée au secrétariat du circuit, sera vendue au prix du jour.

Au maximum et pour des raisons de sécurité, Il ne pourra jamais y avoir plus de 20 litres de carburant par équipage en stock dans l'enceinte réservée aux équipages (stand + arrière-stand + zone d'assistance et de parking).

L'infraction à cette règle de stockage du carburant dans les stands peut entraîner des pénalités ou même la mise hors course immédiate de l'équipage.

7.6.1 DISTRIBUTION DE CARBURANT.

L'organisateur, dans un but de sécurité contre l'incendie, met en place un point de livraison de carburant sécurisé.

Néanmoins avant l'ouverture du camion de distribution de carburant qui est prévue le samedi à 21.00hr, les équipages ont l'autorisation de se rendre sur le site avec le plein dans (la)les moto(s) ainsi qu'un jerrican de 20 litres maximum pour effectuer les premiers essais en attendant l'ouverture des pompes officielles du site.

A partir du samedi 09/08 à 21H00 jusqu'au dimanche 10/08 09H15, chaque premier quart d'heure, il sera possible de collecter le carburant nécessaire à la station-service.

Le timing précis de l'ouverture des pompes officielles à carburant est de 21H00>21H15, de 22H00>22H15, de 23H00>23H15, de 00H00>01H15, de 01H00>01H15, de 02H00>02H15, de 03H00>03H15, de 04H00>04H15, de 05H00>05H15, de 06H00>06H15, de 07H00>07H15, de 08H00>08H15 et de 09H00>09H15.

Au-delà de dimanche à 09H15, il ne sera plus possible de se ravitailler en carburant.

7.7 DIVERS.

Tout équipage possédant un groupe électrogène dans les parkings adjacents devra également placer sous ce groupe un tapis environnemental. Ces mesures permettront de préserver l'état de la prairie (en évitant que ne s'infiltrent dans le sol essence, huile, acide, etc.) et l'environnement en général, préservant par-là

l'avenir de la manifestation.

L'usage d'un nettoyeur à pression (ou tout autre système augmentant la pression de l'eau) est interdit sur tout le site de la Chinelle et endroits avoisinant.

Par ailleurs, toute source de chaleur (barbecue, réchaud, etc.) sera interdite dans l'enceinte réservée aux équipages (stand + zone d'assistance et de parking).

7.8 PROPRETE DES STANDS.

Malheureusement, par expérience, les organisateurs constatent que les stands sont abandonnés dans un état déplorable (chaînes, déjections, ordures, colsons, etc.).

Aussi, une **CAUTION Environnement de 150,00 €** est réclamée à chaque équipage, caution **NON INCLUSE** dans les frais d'engagement.

Cette caution ne sera remboursée qu'au terme de l'épreuve ; le remboursement s'opérera dans le mois qui suit sur votre compte d'engagement après remise de la chasuble et du reçu paraphé lors du passage d'un responsable organisation afin de contrôler l'état des lieux du stand.

Le remboursement des bons d'essence non utilisés excédant les 30 litres minimum prévu par l'organisation se fera le dimanche 10 août 2024 de 13h00 à 14h30 au secrétariat sur le site de la Chinelle **UNIQUEMENT**.

7.9 SECURITE EN GENERAL.

Chaque participant (pilotes, mécaniciens, Team Manager, aidants, ...) à l'évènement est tenu de se soumettre aux injonctions de la Direction de course, des officiels, des commissaires de piste, des marshals, de l'organisateur, des forces de l'ordre, des pompiers.

Les minimotos, pit bikes, quads et autres véhicules à moteur thermique ou électrifié sont interdits d'usage sur le site de La Chinelle, sauf par dérogation expresse de l'organisation ou de la direction de course.

L'utilisation de DRONES est strictement interdite durant toute la durée de l'évènement et sur l'ensemble du site.

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une flamme ou source de chaleur vive dans les stands. Tout système supplémentaire, non intégré de manière homologuée par les constructeurs d'équipements, seront interdits, étant visé, de manière non-exhaustives, les système de vidéo tels que caméras.

8 PÉNALITÉS – Liste non exhaustive

8.1 CARBURANT et RAVITAILLEMENTS – SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT

- a. Ravitaillement moteur en marche: 1^{ère} infraction : 2 tours de pénalité
2^{ème} infraction : MISE HORS COURSE.
- b. Ravitaillement en dehors de l'endroit prévu: 2 tours de pénalité
- c. Ravitaillement dans le parc fermé : 2 tours de pénalité
- d. Ravitaillement sans tapis environnement : 1^{ère} infraction : 1 tour de pénalité
2^{ème} infraction : MISE HORS COURSE
- e. Ravitaillement lorsque l'épreuve est momentanément interrompue : 1^{ère} infraction : 2 tours de pénalité
2^{ème} infraction : MISE HORS COURSE
- f. Non-respect des règles en matière d'extincteur : 1^{ère} infraction : 1 tour de pénalité

2^{ème} infraction : MISE HORS COURSE

8.2 ENTREPOSAGE DU CARBURANT / BATTERIES (Moto électriques) et Extincteurs

- a. Non-respect des conditions d'entreposage : MISE HORS COURSE

8.3 INTERVENTIONS

- a. Travail sur grille de départ : 1 tour de pénalité
- b. Réparation importante effectuée en dehors de l'endroit prévu, et par une autre personne que le coureur : 1^{ère} infraction : 2 tours de pénalité 2^{ème} infraction : MISE HORS-COURSE
- c. Intervention alors que l'épreuve est momentanément interrompue : 1^{ère} infraction 2 tours de pénalité, seconde infraction : MISE HORS-COURSE
- d. Soudures en dehors de la zone spécifique à ces travaux : MISE HORS-COURSE
- e. Changement de moto : utilisation de la deuxième moto sans respect de la procédure prévue: 3 tours de pénalité
- f. Fumer ou utiliser une flamme ou source de chaleur vive dans les stands : MISE HORS-COURSE

8.4 PASSAGE PAR LA VOIE DES STANDS MANQUANT

Après les 12h de course, pour le classement final, chaque équipage recevra un tour de pénalité par passage manqué (minimum 10 passages – EXCEPTION pour les équipages 2 motos électriques > minimum 20 passages).

8.5 ECLAIRAGE

Eclairage Avant ou Arrière défectueux avant 7h du matin, si réparation non effectuée dans les plus brefs délais après avertissement : 1 tour de pénalité.

8.6 GRILLE DE DÉPART

- a. Non-respect de procédure de la mise en place : Mise en grille de départ tardive : Voir point 6.3.2.
- b. Moteur en marche avant le coup de fusil : 1 tour de pénalité
- c. Démarrage à la poussette avant le second coup de fusil : 1 tour de pénalité AUCUNE tolérance ne sera faite concernant le non-respect du départ
- d. Allumage du phare principal avant le coup de fusil : 1 tour de pénalité

8.7 ARRIVÉE

Arrivée hors délai (30' après l'arrivée du premier ou ne franchissant pas la ligne d'arrivée) : le dernier tour ne sera pas comptabilisé.

8.8 VOIE DES STANDS

- a. Emprunter la piste ET/OU la voie des stands en sens inverse : MISE HORS-COURSE
- b. Vitesse excessive (> 30 km/h) : voir tableaux pénalités

8.9 CONDUITE

- a. Tout concurrent qui **quitte le parcours volontairement** et/ou endommage les terrains avoisinants sera mis HORS-COURSE, ceci n'excluant pas toute poursuite judiciaire éventuelle contre lui pour les dégâts qu'il aurait occasionnés.
- b. Toute conduite considérée comme dangereuse pourra entraîner la mise HORS- COURSE (y compris dans la voie des stands).

8.10 NON-RESPECT DES INJONCTIONS DES COMMISSAIRES DE PISTE ET DE STANDS

Sanctions en fonction de la décision de la Direction de course et/ou jury

8.11 FRAUDE

- a. Bracelet, carte d'accès, passe, LP, Etc... : 2 tours de pénalité
- b. Non correspondance des numéros de dossard, casque et machine : 2 tours de pénalité.

En cas de fraude durant les accès sur l'esplanade ou de comportement pouvant mettre le bon déroulement de l'événement en péril, l'organisateur se réserve le droit de prendre les décisions nécessaires envers l'équipage concerné .

8.12 AUTRES

- a. Pour les autres infractions ou manquements au règlement repris ci-dessus, le jury se réserve le droit de sanctionner la ou les faute(s) du concurrent par une pénalité qui, selon la gravité des faits, variera de 1 tour de pénalité à la mise HORS-COURSE.
- b. Dans le cas où un coureur serait pénalisé à la suite d'une aide à un coureur blessé, le jury, après vérification du bien-fondé, supprimera les pénalités encourues.
- c. Opérations de relations publiques / restauration non autorisées : MISE HORS-COURSE
- d. Débits de boissons à pression : MISE HORS-COURSE
- e. Découpe de dossards (L'ajustement du col pour permettre le passage du casque est autorisé), interdit d'y apposer d'autres stickers, publicités, ... : REFUS DE DEPART / MISE HORS-COURSE
- f. Fumer dans les stands : 1ère infraction 2 tours de pénalité, deuxième infraction : MISE HORS COURSE
- g. Ramener la moto au stand, en la sortant du circuit (chemin le plus court): 2 tours de pénalité
- h. Comportement inapproprié lors de la parade : MISE HORS-COURSE
- i. Equipage ne participant pas à la parade : 1 tour de pénalité

9 TIMING.

Le programme officiel et le timing précis sera distribué par l'organisateur et la direction de course en temps utile, néanmoins, le circuit sera définitivement fermé dès le samedi 09 août 2024 à 7h30 .

Deux séances d'entraînement auront lieu le samedi 09 août 2024. Ces séances sont de 15h30 à 17h00 et la seconde de 20h30 à 22h30, sauf modification de l'organisateur et/ou de la direction de course.

Des essais chronométrés, destinés à déterminer l'ordre de départ, seront prévus en début de seconde séance d'entraînements, normalement prévue de 20h30 à 21h30.

10 CLASSEMENT, RECLAMATIONS, OFFICIELS.

Le classement sera établi au nombre de tours effectués et au temps par tour.

Sept classements seront établis suivant le tableau ci-dessous:

- Internationaux
- Nationaux
- Gentlemen (+40 ans, hors inter et nationaux)
- Chinelle (- de 40 ans, hors inter et nationaux)
- Jeunes (15 ans et plus)
- Jeunes (14 ans – 125cc 2T)
- Girls

De plus, un prix « Joël Robert » sera remis à l'équipage ayant réalisé le meilleur temps sur un tour.

Les résultats officiels seront affichés 30 minutes après la fin de l'épreuve, au secrétariat de l'organisation.

10.1 RÉSULTATS - REMISE DES RÉCOMPENSES.

Après une demi-heure d'affichage des résultats officiels et sauf réclamation ou rectification éventuelle, les résultats sont officiels.

La remise des récompenses se fera vers 13h00 pour toutes les catégories après officialisation des résultats

Chaque moto de chaque équipage sur le podium sera mise en avant.

Par respect pour les sponsors, les spectateurs et le bénévoles, les pilotes récompensés s'engagent à être présent sur le podium.

Les récompenses seront uniquement constituées de coupes destinées aux trois premiers équipages de chaque catégorie. Chaque participant recevra une médaille souvenir au cours de cette cérémonie, attestant ainsi sa participation à l'épreuve.

10.2 RÉCLAMATIONS.

Les réclamations éventuelles devront être déposées par un coureur participant à l'épreuve ou son Team Manager. Toute réclamation doit être déposée selon le modèle du code sportif de la FMB, par écrit dans les mains du directeur de course dans les délais fixés ci-après accompagnée d'une caution de 115,00€, remboursée au réclamant si sa réclamation s'avère fondée par le jury de l'épreuve.

Les réclamations concernant la conformité des machines ou le classement devront être déposées dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats de l'épreuve. Les réclamations collectives ne seront pas acceptées.

Toute attitude provocatrice, menaçante, malveillante ou irrespectueuse envers un officiel, un commissaire, un marshal, la direction de course, l'organisateur, les forces de l'ordre et/ou les services de secours peut être punie d'une pénalité à l'équipage en question.

10.3 OFFICIELS

- COMMISSION SPORTIVE : délégué FMB Directeur de Course : René Sprumont
- COMMISSION TECHNIQUE : délégué FMB
- COMMISSION DE CHRONOMÉTRAGE : RIS Timing
- SERVICE DE SECOURS : A définir
- MÉDECIN RESPONSABLE: A définir

11 REGLEMENT PARTICULIER DE LA CATEGORIE 'JEUNES'.

Les courses BEX sont accessibles à partir de l'âge de 14 ans accomplis le jour de l'épreuve pour les coureurs participant avec une machine 125cc 2T et de 15 ans accomplis le jour de l'épreuve pour les coureurs participants sur des machines de plus de 125cc 2T.

Deux catégories jeunes sont créées afin de lancer et mettre en avant les jeunes coureurs qui participent aux 12H de la Chinelle.

11.1 Espoirs de 15 ans à 23 ans (125cc à 450cc)

Moto type 12 H, régie par le règlement des 12 H de la Chinelle – **125cc 2T à 450cc**

Equipe : Les équipes de la catégorie Espoirs seront composés de 3 pilotes (hors Internationaux et nationaux) et/ou n'ayant pas terminé dans le Top 10 des 12 heures de la Chinelle en 2024 et auparavant.

Uniquement valable pour les coureurs âgés de 15 ans accomplis le jour de l'épreuve à 23 ans accomplis le jour de l'épreuve. Attention, une autorisation parentale légalisée par la Commune est obligatoire pour les mineurs.

Le Comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un coureur ou équipage, sans avoir à justifier cette décision.

11.2 Jeunes de 14 ans à 17 ans - 125cc 2T

Moto type 12 H, régie par le règlement des 12 H de la Chinelle – **125cc 2T**

Uniquement valable pour les coureurs âgés de 14 ans accomplis le jour de l'épreuve jusqu'à 17 ans maximum.

L'équipage devra être composé à minima d'un pilote de 14 ans ou 15 ans.

Equipe : Les équipes de la catégorie JEUNES seront composés de 3 pilotes ou 4 pilotes (hors Internationaux et nationaux) et/ou n'ayant pas terminé dans le Top 10 des 12 heures de la Chinelle en 2024 et auparavant.

Attention, une autorisation parentale légalisée par la Commune est obligatoire pour les mineurs.

12 APPROBATION et VALIDITE DU REGLEMENT.

Le présent règlement a été approuvé par le directeur de course et la FMB-BMB.

Le comité organisateur pourra apporter des changements à ce règlement en concertation avec le directeur de course. Un ou des addendum(s) pourront y être annexé.

Chaque changement éventuel sera publié sur le site de la Chinelle et ne sera d'application qu'à partir de ce moment-là (www.lachinelle.be et sur la page Facebook de la course).

L'organisateur et la direction de course, sont les deux instances principales de l'organisation de cet événement. L'autorité et le pouvoir de décision envers toute personne, pilote, team manager ou autre participant divers leurs appartient entièrement.

Dernière modification : 06/08/2025

13 ORGANISATION et RESPONSABILITES

L'organisateur prend les dispositions et assurances nécessaires afin que l'épreuve se déroule au mieux. Néanmoins, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incidents / accidents découlant d'un acte ou une conduite frauduleuse.

Il est donc de la responsabilité de chaque équipage, notamment au travers du Team Manager, de s'assurer que l'ensemble des règles en vigueur soient respectées.

Un exemple (non exhaustif), le pilote conduisant la moto de l'équipage, doit absolument être un des pilotes renseignés lors de l'inscription et étant reconnu comme un des pilotes effectifs au départ de la course.

14 ORGANISATEUR

ORGANISATEUR ASBL DINANT M.C. EVENT

Rue Nestor Bouillon 46 - 5577 Sinsin (B-Belgique) TVA BE 1009.433.369

